

MAIRIE DE COLOMBIER-FONTAINE (DOUBS)

PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL tenue le 7 MAI 2014

Séance n°3

Le sept mai deux mil quatorze à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal convoqué le 29/04/2014 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Danièle LEFEVRE.

Présents :

Danièle LEFEVRE, Eric SAINTVOIRIN, Olivier BONGEOT, Céline HERRMANN, Michel BARLOGIS, René DJAKONI, Roland FRAISSE, Liliane FOCK, Joël GEOFFROY, Marielle SIMONIN, Nathalie JEANNEY, Emmanuelle VILLARD, Matthieu ROGGY, Géraldine SPARAPAN, Gabriella HONORIO-ACOLAT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent excusé :

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Matthieu ROGGY

Ordre du jour

- 1/ Demande de différé de travaux du lotissement de la Cantine
- 2/ Remboursement par la commune de la somme réglée par les Consorts LUCHT & HARTMANN suite à une fuite d'eau
- 3/ Décisions modificatives (Budget Principal & Budget Annexe Assainissement)
- 4/ Participation aux frais de scolarité
- 5/ Commission Communale des Impôts
- 6/ Ages & Vie
- 7/ Motion pour la « Réforme de la Justice du 21^{ème} siècle »
- 8/ Désignation du Jury d'Assises
- 9/ Intercommunalité
- 10/ Questions diverses

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril dernier est approuvé à l'unanimité.

1/ Demande de différé de travaux du Lotissement de la Cantine

Le Conseil Municipal demande aux services de la DDT un arrêté autorisant le différé du reste des travaux prévus lors du Permis d'Aménager n° PA 025 159 12 A0001.

La déclaration de fin de travaux actuelle datant du 14/02/2014, le différé est demandé au 31/12/2015.

Le montant estimé du reste des travaux à réaliser est de 28 975,00 € HT, soit 34 654,10 € TTC (voir pièce jointe).

Pour :

Contre :

Abstention :

2/ Remboursement par la commune de la somme réglée par les consorts LUCHT & HARTMANN suite à une fuite d'eau

Au dernier trimestre 2013, la commune a mandaté Maître Estelle BROCARD, suite à un litige concernant le montant des frais de réparation d'importantes fuites intervenues sur la canalisation d'eau potable par les consorts LUCHT & HARTMANN (9 rue des Ouches).

Le montant à rembourser s'élève à 936,90 € TTC.

Maître BROCARD, par courrier en date du 14 avril dernier, demande l'approbation du Conseil Municipal pour la rédaction du protocole d'accord, ayant pour objet le remboursement par la commune de la somme réglée par les consorts LUCHT & HARTMANN.

Après étude et discussion,

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

3/ Décisions modificatives

Les budgets Primitifs ayant été votés le 13 mars dernier, il convient donc de procéder à des décisions modificatives afin de pouvoir engager certains travaux et procéder à des régularisations comptables.

Monsieur Olivier BONGEOT, Adjoint aux Finances, procède aux différentes explications.

→ **Budget Principal**

4/ Participation aux frais de scolarité

Les enfants de Colombier-Fontaine accueillis dans des communes extérieures (répondant à des situations pour lesquelles la commune ne peut s'opposer) font fréquemment l'objet d'une participation financière. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'instaurer une contribution dite « frais de scolarité » pour les communes de résidence des enfants accueillis à l'Ecole Maternelle ou Elémentaire à Colombier-Fontaine à compter de la rentrée prochaine.

Cette participation sera calculée par référence à un coût moyen de scolarisation déterminé sur la base des dépenses de fonctionnement.

Ces frais seront recouverts auprès des communes d'origine des enfants bénéficiant d'une dérogation scolaire au moyen d'un avis de sommes à payer à la fin de chaque année scolaire.

Ainsi, il est proposé de fixer les frais de scolarité à :

- Ecole Maternelle : 40 €
- Ecole Primaire : 60 €

Après étude et discussion,

5/ Commission Communale des Impôts

Conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts qui prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts, il convient de transmettre à la Direction Générale des Finances Publiques de Besançon une liste de proposition comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Titulaires :

BARETTI Bruno
DUROY Claude
FAINOT Pierre
GUILLOT Jean
QUARATTA Michel
VILLARD Daniel
BERNARD François
MAUL Jean-Christophe
FRAISSE Roland
GEOFFROY Joël
CORVEC Jean-Pierre
BOURLIER Pierre-Emile

Suppléants :

TROUTTIER Patrick
BARLOGIS Michel
CUENIN Matthieu
BAUMANN Jean-François
CORNU Gaston
ROGGY Matthieu
VIENNET Dominique
MAUL Pierre
HERRMANN Céline
BAUDREY Chantal
REY Marc
SZATKOWSKI Rémi

6/ Ages et Vie

Dans le cadre d'un projet de construction remontant à plusieurs mois (déjà discuté avec le précédent Conseil Municipal), « Ages et Vie Gestion », SARL de Besançon – 3 rue Armand Barthet – d'un ensemble immobilier rue de la Chaiserie, comprenant deux appartements au rez-de-chaussée comportant chacun une grande pièce à vivre faisant usage de salon, séjour, cuisine, sept chambres et sept salles de bains, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accepter la garantie de loyer pour une partie qui ne pourra pas dépasser un plafond annuel fixe de 12 % du montant annuel hors taxe du loyer,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents portant sur la gestion de cet ensemble immobilier.

Pour :

Contre :

Abstention :

7/ Motion pour la « Réforme de la Justice du 21^{ème} siècle »

Suite aux projets de réforme regroupés sous l'intitulé générique « *Réforme sur la Justice du 21^{ème} siècle* », la commune de Colombier-Fontaine soutient l'Ordre des Avocats au Barreau de Montbéliard

- en formant le souhait que soit abandonné le volet de la réforme projetée emportant modification de la carte judiciaire et/ou le regroupement de Tribunal de Grande Instance en Tribunal de 1^{er} Instance Départemental,
- en s'opposant à toute suppression du Tribunal de Grande Instance de Montbéliard qui déclasserait les juridictions montbéliardaises au simple rang de chambre détachée, d'annexe ou de site judiciaire d'un Tribunal de 1^{ère} Instance Départemental afin de garantir durablement et définitivement l'accès de proximité à la Justice pour les populations de l'ensemble des communes ressortissant de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Montbéliard.

8/ Désignation du Jury d'Assises

Comme chaque année, à la demande de la Préfecture, il a été procédé au tirage au sort, à partir de la liste électorale 2014, des personnes destinées à figurer sur la liste annuelle des jurés d'Assise pour l'année 2015.

Sont désignées :

-
-
-

Ces trois noms seront transmis au Bureau de la Règlementation, des Elections et des Enquêtes Publiques pour suite à donner.

9/ Intercommunalité

Madame le Maire rappelle que Monsieur Christian HIRSCH (Maire de Villars-sous-Écot) a été élu Président de la Communauté de Communes des Trois Cantons en date du 11 avril dernier. Neuf commissions ont été créées et il convient de désigner des membres au sein de chaque conseil municipal aux commissions du Conseil Communautaire.

a) Commissions de la CC3C

Se sont proposés et ont été élus :

- Commission Déchèterie – Ordures Ménagères – Assainissement
- Commission Finances, Suivi de Trésorerie
- Commission Développement Durable – suivi du Grenelle de l'Environnement – Energie Bois & Réseau de chauffe
- Commission Travaux – Hydraulique EPTSD – Bâtiments – Signalisation

- Commission Aménagement du territoire – Urbanisme – EPF
- Information – Communication – Bulletin – Site Internet
- Développement économique – Voirie - SYDED
- Administration – Emploi – CNAS
- Petite Enfance – Périscolaire – Jeunesse

b) Commission d'évaluation des transferts de charge

Se sont proposés et ont été élus :

10/ Questions diverses

Prochain conseil municipal :

Clôture de la séance à